



## CONVENTION COLLECTIVE CLASSIFICATION SALAIRES

### La CPPNI du 19 mars 2020 sera-t-elle un tournant pour les salariés de la MSA ?



Depuis des années la CGT demande une augmentation significative de la valeur du point pour compenser les 20 % de pouvoir d'achat perdus depuis une vingtaine d'année. La dernière augmentation date de septembre 2017 et les 0,4 % généreusement attribués avant d'être récupérés sur le GVT (degrés, promotions, ...) pour cause de dépassement de budget !

Après tous les efforts demandés depuis des années, spécialisations, mutualisations, réorganisations n'est-ce pas une évidence que de maintenir le pouvoir d'achat des salariés de la MSA ?

**Nos employeurs veulent aller encore plus loin dans leur objectif, imposer aux employés et cadres de TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS**

**Le projet d'évolution du répertoire des emplois a clairement cet objectif.** Vous pouvez consulter le document sur le site de la CGT MSA : [orgasociaux.cgt.fr/fédération/profession\\_et\\_secteurs/MSA](http://orgasociaux.cgt.fr/fédération/profession_et_secteurs/MSA). **De nombreux postes se voient attribués des tâches relevant actuellement de niveaux supérieurs.**

**Le poste de gestionnaire PSSP** est particulièrement dans le collimateur de la FNEMSA qui propose d'ajouter à leurs tâches actuelles *l'accompagnement individuel au poste de travail, actions de contrôle interne, vérification de dossiers.* Mais nous le faisons déjà nous dirons nos collègues.

C'est un fait, depuis des années, les directions de caisses contournent la convention collective en sous payant les salariés par rapport aux tâches réalisées.

L'augmentation des tâches du niveau 3 fait craindre la suppression des niveaux 4, coordonnateurs et experts dont les tâches pourraient glisser soit sur les gestionnaires soit sur les cadres niveau 5.

**Le poste de correspondant à l'accueil** voit également une modification substantielle proposée : En ajoutant dans le répertoire des emplois qu'il renseigne « sur l'ensemble des législations », la FNEMSA n'a d'autre but que d'exclure du niveau 3 les 125 téléconseillers embauchés dans les 5 PFS CAF.

**Le travail, les efforts, les compétences doivent être payée à leur niveau !**

**Il est temps de régulariser la situation en augmentant les coefficients !**



**Il est urgent d'augmenter les salaires !**

**Ce sont les exigences que la CGT porte et exprimera à la prochaine CPPNI**

